

Lettre d'informations Période 1



Avec l'ensemble de l'équipe éducative, je suis très heureuse de vous accueillir au sein de l'école Ste Thérèse. Vous êtes nombreux à nous faire confiance et nous travaillerons à remplir pleinement notre mission d'enseignants, pédagogues et éducateurs. Ce guide de rentrée vous présente l'organisation pédagogique et le fonctionnement de l'école. Afin de bien vivre cette nouvelle année scolaire, je vous invite à le lire avec attention.

Hélène Minson
Chef d'établissement

Organisation pédagogique

Les choix des élèves dans les classes se fait en concertation avec les enseignants sur des critères pédagogiques.

Nous accueillons cette année Erwan Merle enseignant spécialisé qui remplace Michèle Le Corre partie en retraite.

| | | | | |
|-------------------------|--|--|---|---|
| TPS-PS | Mme Gestin Régine Asem : Mme Léauté Yolande |  |  | |
| MS-GS | Mme Melou Asem : Mme Cottard Karine Mme Pelé Chantal |  |  |  |
| CP | Mme Moizan |  | | |
| GS-CE1 | Mme Minson et Mme Rousse Asem : Mme Le Creff Dolorès |  |  |  |
| CE2 | Mme Gourlaouen |  | | |
| CM1-CM2 | Mme Drapeau AVS : Mme Le Lann Rose-France | |  |  |
| Enseignante spécialisée | M. Erwan Merle |  | | |

Horaires de la classe

Jours de classe : Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi
Horaire : 8h45-12h00 13h30-16h30

L'accueil des élèves se fait à partir de 8h35 et 13h20 le midi et jusqu'à 16h40. En dehors de ces heures les élèves seront automatiquement orientés vers les services périscolaires qui seront alors facturés à la famille.

Cette année nous accueillerons les élèves dans nos classes à partir de 8h35 le matin. Ils doivent donc venir s'installer dans leur classe tranquillement. L'accueil des maternelles se fera dans le sas d'entrée.

Garderie du matin : 7h30-8h35 au tarif de 1,30 euros
Garderie du soir : de 16h40-17h30 : 1 euro 17h30-18h30 : 1euro 18h30. Afin de respecter les rythmes de l'enfant, un vrai goûter sera proposé au prix de 0,80 euro (sur inscription obligatoire le matin).
Tout retard sera facturé à hauteur de 5 euros.

Contributions des familles

Les contributions des familles restent inchangées : 24 euros par mois sur 10 mois. Les fournitures sont de 3 euros par mois également sur 10 mois.

N'oubliez pas la feuille jaune de dégrèvement CCAS pour la cantine

Cantine, goûter et garderie du soir

Les élèves de maternelle mangent au premier service. Le prix du repas est de 3,50 euros.
Les élèves de primaire mangent au second service. Le pris du repas est de 3,80 euros.
Les inscriptions se font chaque matin avant 9h. (A titre informatif le prix du repas coûte 5,36 euros à l'école.)

Régime médical : Les enfants qui bénéficient d'un PAI élaboré avec les autorités médicales sont autorisés à apporter leur repas dans le respect des règles sanitaires exigées. Le coût du service est de 1 euro.

Les associations

L'Ogec (organisme de gestion de l'enseignement catholique). Il s'occupe de la gestion financière de l'école : facturation aux familles, salaires, travaux d'entretiens et de rénovation de l'école...
L'apel : Association des Parents d'élèves, représente les parents d'élèves auprès du chef d'établissement, de l'Ogec, de la municipalité. Elle veille à la bonne intégration de toutes le familles, organise des manifestations et des ventes pour aider au financement des activités pédagogiques, acquérir du matériel pédagogique.
Ces associations vous accueilleront avec plaisir pour prendre part à la vie de l'école. Sans les bénévoles, l'école ne serait pas ce que nous en faisons. Nous avons besoin de vous afin de faire vivre l'école de vos enfants.

Lien avec les familles

Afin de recevoir les lettres d'informations, inscrivez-vous sur le site de l'école à la rubrique lettre d'information : www.ecolestetheresestbrieuc.fr.

La prochaine lettre d'infos sur uniquement par mail ou sur le site de l'école. Elle sera également affichée à l'école

N'hésitez pas à solliciter un rendez-vous auprès des enseignants si vous le souhaitez. Je serai disponible pour vous rencontrer le mardi, jour de ma décharge.

Assurance scolaire et extra-scolaire

L'assurance scolaire est prise en charge par l'école. Si vous avez besoin d'un justificatif pour les activités extra-scolaires, faites-en la demande par écrit.

Médicaments

En cas d'affections aiguës et brèves, aucun médicament ne doit être donné à l'école.
Les enfants seront gardés à domicile tant qu'un traitement s'impose.

Certains enfants atteints de maladies chroniques doivent prendre des médicaments de façon régulière et prolongée. Ces traitements nécessitent parfois des prises orales quotidiennes dont au moins une pendant le temps des élèves à l'école. Les enseignants peuvent, dans l'intérêt de l'enfant, donner eux-mêmes ce traitement, lorsque les parents le demandent et ce uniquement dans le cas de l'établissement d'un projet d'Accueil Individualisé. **(PAI)**.

Justificatif de domicile

Merci de rapporter au plus tôt un justificatif de domicile. Uniquement facture edf, gaz, eau ou loyer. Il nous faut un justificatif par élève datant du mois de juillet, août ou septembre.

Garderie du Mercredi matin

La garderie sera ouverte de 8h à 12h. Merci de remplir la feuille d'inscription pour la garderie du mercredi matin accompagnée du chèque de règlement comme annoncé en fin d'année dernière. Merci de préciser la date d'encaissement souhaitée. (Vous avez aussi la possibilité de faire plusieurs chèques) Aucun changement ni remboursement ne pourra être fait en cours d'année. Le forfait pour 3-4 mercredis à l'année est de 250 euros. Le forfait pour 1-2 mercredis à l'année est de 125 euros. Pour une garde très exceptionnelle, le tarif sera de 10 euros par mercredi.

Les enfants allant au centre aéré l'après-midi par l'intermédiaire de la municipalité, seront récupérés par le car n° 3 à 11h30 en direction de la Farandole.

Calendrier scolaire

Rentrée scolaire : Lundi 1er septembre

Vacances de la Toussaint : du vendredi 17 octobre au lundi 3 novembre

Vacances de Noël : du vendredi 19 décembre au lundi 5 janvier

Vacances d'Hiver : du vendredi 6 février au lundi 23 février

Vacances de Pâques : du vendredi 10 avril au lundi 27 avril

Classes passerelles : Mercredi 1er Juillet

Grandes Vacances : Jeudi 2 juillet

Quelques dates

Mardi 9 septembre : piscine MS et GS./ nous faut des accompagnateurs

Mardi 16 septembre : piscine MS et GS

: sortie parc exposition CP et CE1

Vendredi 19 septembre : journée du sport scolaire

Mardi 23 septembre : piscine MS et GS

Mardi 30 septembre : piscine MS et GS

Mardi 7 octobre : piscine MS et GS

Mardi 14 octobre : piscine MS et GS

Formations

Comme vous le savez, la plupart des formations des enseignants se déroulent lors des vacances scolaires. C'est pour cette raison que nous ne sommes pas disponibles pour les journées travaux de l'école.

Cette année je serai absente le vendredi 26 septembre et la semaine du 6 au 12 octobre.

Bonne rentrée à tous !

**Hélène Minson
Chef d'établissement**